

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1826**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Cession, à la société SAMSE, de terrains nus situés 46 à 50, rue Laure Diébold et cadastrés sous les numéros 31, 32 et 112 de la section AV

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1826**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à la société SAMSE, de terrains nus situés 46 à 50, rue Laure Diébold et cadastrés sous les numéros 31, 32 et 112 de la section AV**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'un terrain nu de 4 428 mètres carrés situé 46 à 50, rue Laure Diebold à Lyon 9°, cadastré sous les numéros 31, 32 et 112 de la section AV. La parcelle AV 31 a une surface de 239 mètres carrés, la parcelle AV 32 a une surface de 2 580 mètres carrés et la parcelle AV 112 a une surface de 1 609 mètres carrés.

La société civile immobilière Saône possède un terrain au 19, rue Joannès Carret à Lyon 9°, sur lequel est installée la société Samse, spécialisée dans les matériaux de construction, les carrelages et les menuiseries.

Une partie de ce terrain, cadastrée sous le numéro 67 de la section AL, est concernée par le projet de voirie dit "liaison des deux Joannès", dont le maître d'ouvrage est la Communauté urbaine. L'autre partie, cadastrée sous le numéro 66 de la section AL, est concernée par le projet de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Nord du quartier de l'Industrie.

La société Samse doit, par conséquent, être relocalisée. Une convention d'indemnisation en vue de la résiliation du bail doit être établie par la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL), aménageur de la ZAC.

Dans cette optique de relocalisation, les parties ont convenu que :

- la Communauté urbaine cède à la société Samse son tènement, situé 46 à 50, rue Laure Diebold à Lyon 9° objet de la présente décision, afin qu'elle puisse transférer son activité,
- la SCI Saône cède, à son tour, à la Communauté urbaine son tènement, situé 19, rue Joannès Carret à Lyon 9°.

Afin d'optimiser l'organisation spatiale du terrain, ce transfert d'activité nécessite l'extinction d'une servitude de passage qui partage de fait le terrain en 2. Cette servitude, située au 48, rue Laure Diebold a été créée au profit de la parcelle AV 33, appartenant à monsieur et madame Bensahkoun. Il est envisagé son remplacement par un autre accès en servitude, sur le même terrain, débouchant sur l'impasse des Jardins. Cet échange fait l'objet d'une convention séparée.

La présente décision concerne la seule cession à la société Samse du tènement communautaire situé 46 à 50, rue Laure Diebold.

Le prix de vente a été fixé à 800 000 €, conforme à l'avis de France domaine. Le coût de réalisation de l'accès en servitude à créer au profit de la parcelle cadastrée AV 33 est évalué forfaitairement à la somme de 110 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 24 juin 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la société Samse ou toute société se substituant, pour un montant de 690 000 €, des parcelles de terrain cadastrées AV 31, AV 32 et AV 112, pour une surface globale de 4 428 mètres carrés, situées 46 à 50, rue Laure Diebold à Lyon 9°, dans le cadre d'un projet d'échange de terrains, lié à la ZAC Nord du quartier de l'Industrie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 800 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : valeur 566 256,43 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822.

5° - La somme de 110 000 € à payer au titre de l'accès en servitude sera prélevée sur le compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.